AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0580
FR0010451203-FS0220

1er mars 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 1er mars 2016, la société Parvus Asset Management Europe Limited[1] (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2016, au sens de l'article 223-11-1 I du règlement général, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 26 949 414 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 8,93% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en possession d'actions préalablement assimilées[3], au titre de « *contracts for difference* » (CFD).

[1] Contrôlée par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 301 871 378 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. D&I 215C1359 du 30 septembre 2015.